

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 07-16 DU 25 OCTOBRE 2007  
RELATIVE AUX BASSINS D'ALIMENTATION  
DE CAPTAGES PRIORITAIRES

---

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Vu la délibération n° 07-10, approuvant la révision du IX<sup>ème</sup> programme de l'agence pour la période 2008-2012

DELIBERE

**Article unique**

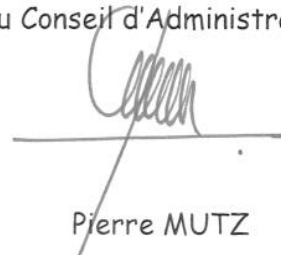
Les bassins d'alimentation de captages prioritaires dans le périmètre desquels les projets peuvent bénéficier d'aides pour la maîtrise de l'occupation et de l'usage des sols et de taux d'aides majorés pour les acquisitions foncières au titre de la ligne programme 923 sont délimités géographiquement conformément au document disponible à l'Agence et intitulé "captages d'eau prioritaires du IX<sup>ème</sup> programme 2007-2012".

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Le Président  
du Conseil d'Administration



Pierre MUTZ